



## Traité Pessa'him

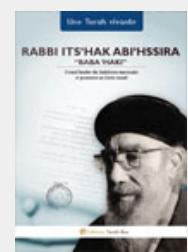
### Michna 2 - Chapitre 2

בב חמץ של נוכרי שעבר עליו הפסח, מותר בהנאה; ושל ישראל, אסור בהנאה: שנאמר "לא יראה לך חמץ" (שמות יג, ז).

Le hamets d'un non-juif sur lequel a passé Pessah, il est permis d'en tirer profit, mais celui ayant appartenu à un juif, il est interdit d'en tirer profit, car il est dit (Chemot 13,7) : « Et il ne sera point vu de levain chez toi ».

### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)